

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1902)
Heft: 21-27

Artikel: A propos du Turnus = Ueber den Turnus
Autor: Hablützel, A. / Vautier, Otto
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-623068>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

*A Monsieur Vincent, conseiller d'Etat,
délégué à la Commission du nouveau tarif douanier,
Hôtel de Ville.*

MONSIEUR LE CONSEILLER,

« Le Comité central de la Société des Peintres et Sculpteurs suisses a l'honneur de vous cōmmuniquer la requête qu'il a adressée à M. le Président de la Commission du nouveau tarif douanier.

« Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir examiner cette réclamation et de défendre notre proposition au sein de la Commission.

« Nous ne nous dissimulons pas les difficultés que présente la réalisation de notre vœu au point de vue pratique. On nous opposera, nous le savons, l'incompétence des douaniers en matière d'art et la difficulté qu'il y aura à distinguer un objet d'art d'un produit industriel quelconque.

« Nous croyons toutefois que cet inconvénient n'est pas majeur et que des mesures assez simples, des contrôles d'origine, par exemple, peuvent garantir l'administration des abus possibles.

« C'est ainsi qu'en ce qui concerne les expositions

suisSES, un système de fiches pourrait être adopté, celles-ci portant le nom de l'envoyeur, l'adresse précise de la destination et le sceau de la douane assurant la franchise. Ces fiches seraient distribuées aux artistes qui auraient manifesté le désir de participer à l'exposition suisse et ne pourraient être affectées à un autre emploi.

« L'administration des douanes délivrerait ces fiches sur la garantie des Commissions d'organisation des expositions fédérales, municipales et même privées, ces dernières pouvant se réclamer des autorités municipales des villes où les expositions auraient lieu.

« Persuadés que la Commission du nouveau tarif douanier reconnaîtra le bien fondé de notre requête si elle est clairement exposée et énergiquement défendue, nous nous confions, Monsieur le Conseiller, à votre autorité et à votre compétence.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller, avec nos remerciements, l'assurance de nos sentiments bien respectueux.

Pour le Comité central de la Société des Peintres
et Sculpteurs suisses,

Otto VAUTIER, président.

A PROPOS DU TURNUS

Ueber den Turnus.

La Section de Bâle, à propos de la nomination du jury du Turnus (Schweizer. Kunstverein), nous a communiqué l'ordre du jour de sa dernière réunion, regrettant que le Comité central ait désigné des noms pour ce jury, au lieu d'en référer aux sections comme semble l'indiquer l'art. 39 des statuts.

Art. 39. — En dehors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires, ce sont les sections qui décident de toutes les questions intéressant les sociétaires et les sections dans leur ensemble.

En réponse et vu aussi la décision prise en 1898 (Voir le rapport annuel de l'exercice 1898-99), nous ne saurions mieux faire que de publier *in extenso* les correspondances qui ont été échangées entre M. Hablützel, secrétaire du Schweiz. Kunstverein et le Comité central.

Winterthur, le 21 Février 1902.

*A Monsieur Otto Vautier, président
de la Société des Peintres et Sculpteurs suisses, Genève.*

MONSIEUR,

« Selon l'art. 1^{er} du règlement sur le jury de notre exposition circulante (Turnus), 4 membres et 3 remplaçants doivent être nommés par les artistes exposants. Pour la votation par écrit, nous avons l'habitude de leur faire des propositions, puisque autrement une votation ne serait pas

Wir entnehmen dem letzten Sitzungsberichte der Section Basel, dass sich dieselbe über die angeblich eigenmächtige Empfehlung von Jurymitgliedern für den Turnus seitens des Zentral-Comités alarmire. Der Artikel 39 der Statuten, sei, so meint die Section Basel, nicht beobachtet worden und endlich sei unser Vorgehen auch nicht im Einklang mit einer im Jahre 1898 getroffenen Bestimmung. Wir lassen hier den Briefwechsel folgen, welcher zwischen dem Secretär des Schweiz. Kunstvereins und dem Zentral-Comite stattgefunden hat.

Winterthur, den 21. Februar 1902.

*An Herrn Otto Vautier,
Präsident der Gesellschaft Schweiz. Maler und Bildhauer.*

Geehrter Herr !

Gemäss. Art. I der Statuten bezüglich der Jury der Turnusausstellung werden 4 Mitglieder und 3 Stellvertreter von den Ausstellenden selbst ernannt. Für das schriftliche Votiren haben wir die Gewohnheit, Vorschläge zu machen, da anders eine Wahl nicht möglich wäre. Um mit den Künstlern Fühlung zu haben, wende ich mich seit zwei Jahren an Ihre Gesellschaft, welche mir ein Dutzend Namen liefert, die wir mit den unsrigen der Wahl überlassen, selbstverständlich ohne die geringste Verpflichtung.

possible. Pour avoir le contact avec les artistes, je m'adresse depuis deux ans à votre société qui désigne une douzaine de noms que nous mettons avec les nôtres en votation — bien entendu sans aucun engagement. Or je vous prie de me faire parvenir le plus vite possible une liste de 12 à 14 artistes qui, selon l'avis de votre société, — *je pense que vous faites cela en petit comité, (!)* — seraient bons comme jurés. Prière de tenir compte des trois parties de la Suisse et si possible des villes où passe le Turnus. Etant donnée l'urgence, je vous prie de me répondre au plus vite.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A. HABLÜTZEL.

Winterthour, 26 Février 1902 (Télégramme).

A Monsieur Otto Vautier, peintre, Genève.

MONSIEUR,

Prière répondre à ma lettre jusqu'à vendredi, autrement fixerons noms sans votre concours. HABLÜTZEL.

Genève, 27 Février 1902.

A Monsieur Hablützel, secrétaire du Schweiz. Kunstverein, Winterthour.

MONSIEUR,

« Je vous accuse réception de votre honorée du 21 février ainsi que de votre télégramme. Je regrette de ne pouvoir vous donner les indications que vous désirez puisque vous êtes très pressé, et qu'il m'aurait fallu un peu de temps pour vous fournir une liste correspondant exactement aux vœux de la société; je devrais, en effet, interroger régulièrement nos sections, ce qui exigerait un délai moins bref. A défaut, et pour satisfaire autant qu'il m'est possible à votre demande, je vous désigne ci-joint quelques noms que nous serions heureux de voir figurer dans la liste de votre jury.

« Permettez-moi, puisque vous m'en fournissez l'occasion, de vous formuler un vœu que vous pourriez considérer comme l'expression du sentiment général des artistes. Il est urgent qu'un mode nouveau soit apporté dans l'organisation du *Turnus*, notamment dans l'élection du jury, le choix des œuvres et la manière de les présenter, le mode actuel n'offrant aucune garantie au point de vue artistique.

« Cette lacune motive l'indifférence croissante des meilleurs artistiques pour une entreprise qui devrait et pourrait rendre d'excellents services à l'art suisse et, à l'encontre, ne fait que contribuer au gâchis en faussant toute notion artistique dans le public.

« Je ne puis que vous exprimer au nom de la Société des Peintres et Sculpteurs suisses le profond regret que nous éprouvons à constater d'année en année le caractère rétrograde et vulgaire du *Turnus*. A moins d'un parti-pris formel d'exclure de votre programme le développement du goût artistique du public, tout souci du sens éducatif des

(!) C'est nous qui soulignons. (L. C. C.).

Daher ersuche ich Sie, mir so schnell wie möglich eine Liste von 12 bis 14 Künstlern zu übermitteln, welche Ihrer Gesellschaft, als Jury, passen möchte. (Ich denke Sie machen das im kleinen Comite). Bitte zugleich den drei Partien der Schweiz und womöglich den Städten, welche der Turnus berührt, Rechnung zu tragen. Da die Sache eilt, ersuche ich Sie, mir möglichst schnell zu antworten.

Mit der Versicherung u. s. w.

A. HABLÜTZEL.

(Telegramm), Winterthur, den 26. Februar 1902.

Bitte meinen Brief bis Freitag zu beantworten, sonst werden wir die Namen ohne Ihren Beistand bestimmen.

HABLÜTZEL.

Genf, den 27. Februar 1902.

Herrn Hablützel, Secretär des Schweiz. Kunstvereins Winterthur.

Geehrter Herr!

« Ich bescheinige Ihnen den Empfang Ihres geehrten Schreibens vom 21. Februar und Ihres Telegrammes. Ich bedaure, Ihnen die erwünschten Angaben nicht machen zu können, da Sie sehr pressirt sind, und ich mehr Zeit benötige, um Ihnen eine Liste, welche genau den Wünschen unserer Gesellschaft entspricht, übermitteln zu können. Hierzu müsste ich die Sectionen ordnungsmässig befragen, was eine weniger kurze Frist benötigt. In Ermangelung dieses, und um Ihrem Wunsche so weit mir dies möglich, nachzukommen, füge ich hier einige Namen bei, welche wir gerne auf Ihrer Jury-Liste sehen möchten.

« Erlauben Sie mir, da Sie mir hierzu eine Gelegenheit bieten, Ihnen einen Wunsch zu äussern, welchen Sie zugleich als den Ausdruck eines allgemeinen Bedürfnisses seitens der Künstler betrachten mögen. — Es ist dringend notwendig, dass die Organisation des Turnus eine neue Methode erfahre, besonders was die Ernennung der Jury anlangt, sowie die Wahl der auszustellenden Kunstwerke, und die Ausstellung als solche, da vom künstlerischen Standpunkte aus das gegenwärtige System gar keine Garantie bietet. Den bestehenden Mängeln ist die wachsende Gleichgültigkeit seitens der Künstler zuzuschreiben, einem Unternehmen gegenüber, welches der Schweizer Kunst vorzügliche Dienste leisten könnte und sollte und welches dagegen nur die Verworrenheit nährt, indem es die Kunstbegriffe des Publikums in hohem Masse fälscht.

Im Namen der Gesellschaft Schweizerischer Maler und Bildhauer kann ich Ihnen gegenüber nur mein Bedauern über das von Jahr zu Jahr sinkende Niveau des Turnus und über seinen vulgären Charakter aussprechen.

Wenn Sie die Förderung des Geschmacks des Publikums oder das erzieherische Ziel der Ausstellungen nicht ganz von Ihrem Programm gestrichen haben, so ist es unzulässig, dass Sie einen so betrübenden Zustand, welcher die Urteils-

expositions, il est inadmissible que vous laissiez se prolonger un état de choses aussi affligeant et qui ne saurait que favoriser l'équivoque et la confusion.

« Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir prendre acte de ces récriminations sincères et indiscutablement fondées, à un moment où justement nous nous efforçons d'apporter le plus de clarté et de logique possible dans nos manifestations artistiques nationales.

Otto VAUTIER

Président de la Société des Peintres et Sculpteurs Suisses.

losigkeit und die Confusion nur begünstigt, länger dulden.

« Wir wären Ihnen sehr dankbar, wenn Sie diese unsere aufrichtigen Einwände, welche gewiss begründet sind, in Betracht ziehen wollen, in einem Augenblitche, wo wir Alles aufbieten, unseren künstlerischen nationalen Kundgebungen eine möglichst grosse Klarheit zu verleihen.

OTTO VAUTIER.

Präsident der Gesellschaft schweiz. Maler und Bildhauer.

COMMUNICATIONS DES SECTIONS

SEKTIONS-BERICHTE

Section de Bâle

Répondant aux propositions de la Section de Paris faites à l'assemblée générale de Vevey et publiées *in extenso* dans le procès-verbal de la séance, la Section de Bâle :

1^o En ce qui concerne l'élection du Comité central par les sections, considère cette proposition comme superflue et sans utilité surtout, si les décisions de l'assemblée générale sont renvoyées à l'examen des sections pour n'être promulguées qu'à la suivante assemblée.

2^o En ce qui concerne l'élection de la Commission fédérale des beaux-arts par les sections, renonce à examiner cette question, faute de renseignements suffisamment précis sur le mode actuel de nomination de la dite Commission.

3^o En ce qui concerne la nomination de jurés pour l'architecture, la gravure et les objets d'art, repousse cette proposition.

4^o En ce qui concerne le vœu de la Section de Paris tendant à ce que le Comité central s'efforce de modifier les Statuts dans un sens toujours plus large, la Section demande qu'il soit statué sur toute proposition faite pendant la durée de l'exercice à la suivante assemblée générale.

En ce qui concerne les Femmes artistes, proposition de M. Otto Vautier, la section passe outre, cette proposition ayant été déjà discutée à deux reprises et deux fois rejetée.

A propos de *L'Art Suisse*, la section émet le vœu que la Rédaction se dispense dans les comptes-rendus des expositions de toute appréciation critique.

Enfin au sujet des assemblées générales la Section de Bâle communique la lettre suivante au Comité central :

Sektion Basel.

Protokoll der Sitzung vom 22. März 1902 der Sektion Basel der Gesellschaft schweizerischer Maler und Bildhauer.

Mit höchst ausführlicher und eingehender Begründung beantragt der Herr Präsident De Goumois, dass die Sektion Basel zu Handen der nächsten allgemeinen Versammlung schweizerischer Maler und Bildhauer nachfolgenden Vorschlag zur Abstimmung bringe :

« Es möge beschlossen werden, dass in Rücksicht auf die zentrale Lage etc., für alle zukünftigen Generalversammlungen Bern bestimmt werde. »

Dieser Antrag des Herrn Präsidenten wird einstimmig als sehr passend und wünschbar angenommen.

Ueber die Mitteilung eines Briefwechsels zwischen dem Präsidenten des Zentral-Comités, Herrn Vautier, und dem Sekretär des Schweizer. Kunstvereins, Herrn Dr. Hablützel in Winterthur entspinnt sich eine längere Diskussion, in welcher das selbstständige Aufstellen von Jurymitgliedern für den eidgenöss. Turnus 1902 scharf angefochten wird. Schliesslich wird folgende Erwiderung zu Protokoll geben :

« 1. Warum befolgt man den Beschluss der Generalversammlung von 1898 nicht, auf welcher bestimmt wurde, dass am Anfang jedes Jahres die gesamte Gesellschaft der schweiz. Maler und Bildhauer sich auf eine Liste von Juryvorschlägen vereinigt, welche für die Wahl aller das Jahr hindurch nötigen Juroren massgebend ist ? Warum findet sich dieser wichtige Beschluss nicht als § 1 in den Statuten dieser Gesellschaft anstatt der sich dort befindenden Phrasen ?

« 2. Wir kennen hier die « griefs » der Sektion Genf gegen den Schweiz. Kunstverein nicht, wissen auch nicht, ob dieselben für die Gesamtheit der schweizerischen Künstler von Belang sind, hoffen aber, dass, wie versprochen, wir in der nächsten Nummer der *Art Suisse* genau informiert werden.

« 3. Wenn es eine Anzahl Künstler vom künstlerischen